



**ACADÉMIE  
DE STRASBOURG**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

# CAPPEI PAR LA VAEP

ANNEE 2025-26

**VISIO-CONFERENCE D'INFORMATION**

19 JUIN 2025

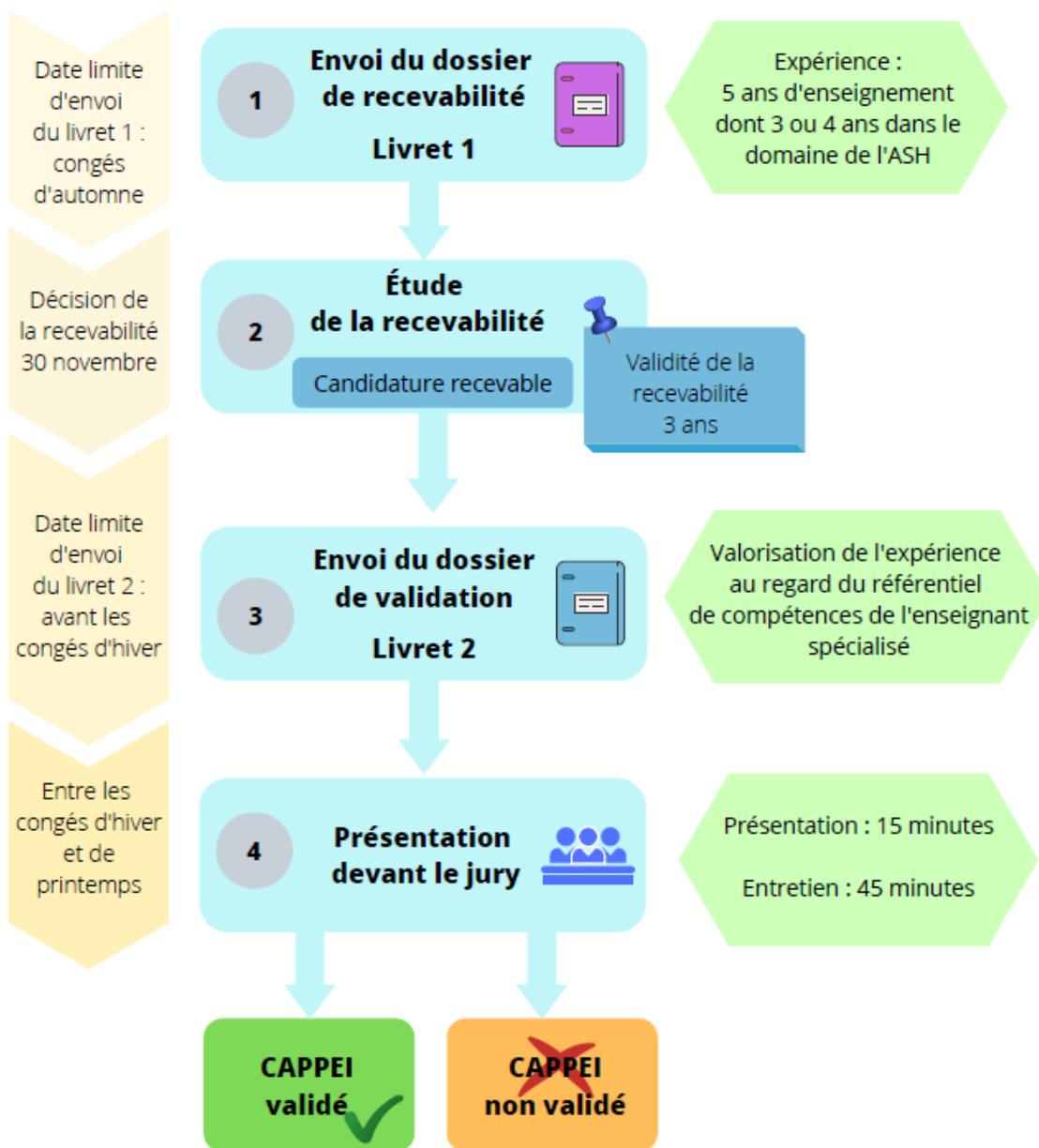
# CADRE REGLEMENTAIRE

Circulaire du 12-2-2021

- **PREMIERE ETAPE:** Recevabilité
  - **SECONDE ETAPE:** Rédaction du dossier de VAEP
- Compléter un dossier de validation des acquis de l'expérience professionnelle d'un enseignement inclusif

## Parcours de la VAEP

Validation des acquis de l'expérience professionnelle d'un enseignement inclusif



# La VAEP :

- ✓ valoriser l'expérience, les compétences et aptitudes professionnelles acquises en rapport avec le référentiel des compétences caractéristiques d'un enseignant spécialisé.
- ✓ Une démarche d'auto-formation !

# Référentiel Enseignant spécialisé

Bulletin officiel n° 7 du 16-02-2017

- ✓ exercer dans le **contexte professionnel** spécifique d'un dispositif d'éducation inclusive
- ✓ exercer une fonction d'**expert** de l'analyse des besoins éducatifs particuliers et des réponses à construire ;
- ✓ exercer une fonction de **personne ressource** pour l'éducation inclusive dans des situations diverses.

# exercer dans le contexte professionnel spécifique d'un dispositif d'éducation inclusive

projet d'établissement inclusif

articulation avec toutes les classes

concevoir avec d'autres enseignants

co-intervenir

accessibilité des apprentissages

coopération avec différents acteurs et partenaires

coordonner avec les membres de la communauté éducative

# exercer une fonction d'expert de l'analyse des BEP et des réponses à construire

## Prévention des difficultés

parcours de formation adaptés

méthodes et outils d'évaluation adaptés

stratégies personnalisées et explicites

adaptation des situations

projets individualisés

# exercer une fonction de personne ressource pour l'éducation inclusive

enjeux de l'École inclusive

conseils

cadre réglementaire

coopérer avec les partenaires et les acteurs de l'EI

# EXAMEN

Présentation du dossier devant un jury

Une présentation de 15 minutes suivie d'un entretien d'une durée de 45 minutes.

# REDACTION DU DOSSIER PROFESSIONNEL

- Le candidat doit présenter et analyser au maximum trois activités significatives mises en œuvre dans les domaines de l'adaptation scolaire et de la scolarisation des élèves en situation de handicap. Les activités seront détaillées en suivant un plan logique et cohérent.
- Les activités présentées doivent mettre en exergue les compétences acquises en lien avec le référentiel des compétences spécifiques d'un enseignant spécialisé (annexe I)
- Le jury appréhendera la réalité des activités, leur champ d'intervention, les initiatives prises par le candidat, les difficultés rencontrées et les leviers utilisés pour les dépasser, leur dimension inclusive.

# ATTENDUS DU DOSSIER

## 1-Contexte de l'activité

- le lieu d'exercice, l'école, l'établissement, la structure...
- La classe, l'unité d'enseignement, les élèves
- l'environnement humain (la hiérarchie, les collègues, les AESH, la vie scolaire, les familles...)

## 2-Présentation de l'activité de l'enseignement

- Mise en lien de l'analyse de la pratique avec les apports théoriques et les textes officiels
- Présentation de productions concrètes étayant l'analyse
- Mise en lien des pratiques pédagogiques et des réussites des élèves

## 3-Evolution de la pratique

Démontrer comment la pratique a amélioré la réussite des élèves mais également a fait évoluer la pratique du candidat pour atteindre les compétences de l'enseignant spécialisé

## 4-Difficultés rencontrées et des solution proposées

Présentation des éventuelles difficultés rencontrées et des solutions proposées

# CONSEILS donnés par le jury

- Rédiger un dossier qui s'appuie sur *la variété* des expériences
- Rédiger un dossier qui montre une prise de distance, une analyse du vécu professionnel
- Témoigner de sa capacité à analyser les besoins des élèves (méthodologie)
- Témoigner de sa capacité à proposer des adaptations
- Avoir des connaissances didactiques sur les fondamentaux (cf guides institutionnels)

# CONSEILS donnés par le jury

- Connaître les circulaires en lien avec sa pratique professionnelle (Rased, Ulis, Segpa, etc.)
- Connaître les différentes modalités de scolarisation des élèves en situation de handicap (cf circulaire de 2016)
- Identifier les principaux enjeux de l'école inclusive et les grandes orientations (cf CNH)

**➔ *S'engager dans une démarche d'auto formation***

# MODALITES D'ACCOMPAGNEMENT

## *un tutorat et une courte formation*

Le tuteur aide le candidat à la préparation du dossier de validation des acquis de l'expérience professionnelle pour l'École inclusive :

- Aide à la sélection des activités mettant en valeur les connaissances, les aptitudes et les compétences qui ont été développées au fil de l'expérience professionnelle, sociale et personnelle
- aide au repérage des points d'appui, des marges de progrès et apport éventuel de ressources notamment celles référencées sur les sites institutionnels (Eduscol, Cap École inclusive, etc.).

# FORMATION PAR L'EAFC et les SEI 67 et 68

- **Réunion** par les deux IEN ASH sur les attendus des dossiers, les critères d'évaluation, des conseils à la rédaction...
- **Deux demi-journées** de formation par l'EAFC

**Merci pour votre attention**